

Exemple : apprenti âgé de 18 à 20 ans préparant un DUT

Le coût salarial est donné à titre indicatif sur la base du salaire de la grille des rémunérations et des cotisations minimales dues. Le calcul doit être modulé en fonction des cotisations applicables dans votre entreprise (cotisation accident du travail, prévoyance, versement transport ...).

Exemple si l'entreprise bénéficie de l'ICF et du crédit d'impôt				
		PÉRIODES	10 SALARIÉS AU PLUS	PLUS DE 10 SALARIÉS
A1	Coût salarial	1ère année	6 817 €	7 406 €
A2		2ème année	8 147 €	8 900 €
A1 + A2		Pour 2 ans	14 963 €	16 306 €
B1	ICF*	1ère année	1 000 €	1 000 €
B2		2ème année	1 000 €	1 000 €
B1 + B2		Pour 2 ans	2 000 €	2 000 €
C1	Crédit d'impôt	1ère année	1 600 €	1 600 €
C2		2ème année	1 600 €	1 600 €
C1 + C2		Pour 2 ans	3 200 €	3 200 €
A1 - B1 - C1	TOTAUX	Coût total de la 1ère année	4 217 €	4 806 €
A2 - B2 - C1		Coût total de la 2ème année	5 547 €	6 300 €
		COÛT TOTAL POUR 2 ANS	9 763 €	11 106 €

ICF Indemnité compensatrice forfaitaire versée par le Conseil Régional aux entreprises du **secteur privé**. Le montant indiqué correspond à l'indemnité minimale versée par le Conseil Régional de la Région Centre. Des majorations peuvent être envisagées sous certaines conditions (Primes pour : **Élévation des niveaux de qualification au sein des petites entreprises, Mixité des métiers, Formation tutorale**). Ce montant varie selon les Régions.*

Eléments de base

SMIC au 01/01/2011- 9 € / h	1 521,00 € pour 169 h / mois
SMIC au 01/01/2011 - 9 € / h	1 365,00 € pour 151,67 h / mois

Les détails du calcul

Selon les **grilles minimales de rémunération des apprentis**, les **taux** sont les suivants :

1 ^{ère} année de formation	41 % du SMIC
2 ^{ème} année de formation	49 % du SMIC

Pour le calcul des **cotisations sociales**, deux cas se présentent **en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise : 10 salariés au plus et plus de 10 salariés.**

Entreprises de 10 salariés au plus

Prise en charge des cotisations sociales par l'Etat (sauf cotisation d'accident du travail)

Coût de l'apprenti = salaires

Soit 12 x smic mensuel x 41 %	6 716 € 1ère année
Soit 12 x smic mensuel x 49 %	8 026 € 2ème année
Cotisation accident du travail (ex : 1,5 %)	101 € 1ère année
Cotisation accident du travail (ex : 1,5 %)	120 € 2ème année
TOTAL	14 963 €

Entreprise de plus de 10 salariés

L'entreprise est exonérée d'une partie des cotisations sociales dont le détail est fourni par les organismes sociaux. Il reste à la charge de l'entreprise des cotisations pour un minimum de **12,60%**. **ATTENTION !!! ce taux est à redéfinir selon chaque entreprise.** L'assiette mensuelle est calculée sur la **base horaire du SMIC pour 169 h au 1^{er} janvier de l'année en cours**, quelle que soit la durée du travail pratiquée dans l'entreprise. (% du SMIC - 11%)

Coût de l'apprenti = salaires + cotisations sociales non exonérées

Année 1

Base de calcul mensuelle (41 – 11 = 30% du SMIC)	456 €
Cotisations sur la base de 12,60 %	57 € par mois

Salaires	6 716 €
Cotisations	690 €
TOTAL ANNEE 1	7 406 €

Année 2

Base de calcul mensuelle (49 – 11 = 38% du SMIC)	578 €
Cotisations sur la base de 12,60 %	73 € par mois

Salaires	8 026 €
Cotisations	874 €
TOTAL ANNEE 2	8 900 €

Total Années 1 + 2

16 306 €